

# Q



## POLITIQUE QUALITÉ

FENETRES SDBP SERVICES vise à maximiser les profits en fournissant aux clients des produits qui répondent à leurs besoins :

- en fabriquant et en livrant un produit aux paramètres appropriés, de la plus haute qualité, à un prix raisonnable,
- en assurant un service efficace et approprié sous garantie et après échéance de la garantie.

Nous nous engageons :

- à maintenir la qualité supérieure des produits fabriqués par l'entreprise, pour assurer la durabilité, la fiabilité et l'entière sécurité d'utilisation de nos produits,
- à satisfaire aux exigences légales,
- à ne pas nuire à l'environnement.

Nous atteignons nos objectifs :

- en maintenant et en réalisant un contrôle de production en usine, basé sur l'ISO,
- en planifiant et en réalisant les plans de production, en nous basant sur les commandes arrivant, revues sous l'angle de la conformité technique et de la faisabilité,
- en ayant recours à des produits et des services de fournisseurs fiables, ayant fait leurs preuves,
- en analysant les défauts et les réclamations : en prévenant l'apparition et en éliminant les non-conformités,
- en impliquant tous les employés dans l'amélioration constante de la qualité, par le biais de réunions opérationnelles quotidiennes.

L'amélioration continue du système de gestion qualité, conforme aux prescriptions de la norme PN-EN ISO 9001:2015 est la garantie de la mise en œuvre de la politique de qualité, les prescriptions de cette norme comprenant par ex. : le fonctionnement du laboratoire, les réunions des cadres supérieurs, l'analyse quotidienne des non-conformités détectées par le contrôle qualité, sur la base desquelles des mesures correctives sont mises en œuvre. La communication dans l'entreprise est étroitement adaptée à la structure organisationnelle de l'entreprise.

La direction générale doit établir des objectifs de qualité. Ces objectifs sont cohérents avec la politique de qualité, mesurables, et leurs délais d'exécution et financiers ainsi que les responsables de leur mise en œuvre doivent avoir été fixés. Lors de leur détermination, la direction générale doit prendre en compte la nécessité de répondre aux besoins des clients, respecter les dispositions légales, les besoins du marché, les possibilités d'amélioration et le degré de satisfaction des parties intéressées.

Champigny, janvier 2019

*Les président*  
**FENETRES SDBP SERVICES**  
*Sabat Zbigniew*